



Appel à candidatures

Le Parc national de Port-Cros recrute pour son service
Territoires Durables
**Un/une technicien Infrastructures d'accueil terrestres et maritimes
catégorie B**

Poste de catégorie B de la fonction publique
à pourvoir par voie de position normale d'activité ou de détachement
dans le corps d'emploi des techniciens supérieurs du développement durable du
ministère de la transition écologique.
Le poste est également ouvert aux contractuels.

Poste vacant au 01/09/2025

Poste basé au siège du Parc national de Port-Cros, 181, allée du Castel Sainte-Claire - 83400 Hyères

Présentation du Parc national

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Il comprend environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros et Porquerolles constituant l'Unité Territoriale des Îles d'Or, secteur continental ouest et secteur continental est) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 17 agents permanents sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin français, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée. Il est missionné par le ministère de la transition écologique pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos.

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963 modifié créant le Parc national de Port-Cros. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n°2009-449

du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n°2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

Présentation du service Territoires durables

Au sein de l'établissement public, le service Territoires durables, est un service d'ingénierie pluridisciplinaire. Il a notamment en charge la gestion et les travaux divers dans les milieux naturels terrestres, maritimes, d'agroécologie, de transition et du patrimoine immobilier de l'Etat (bureaux, logements, monuments historiques, lieux d'accueil du public). Le service est composé de chargés de mission thématique, de techniciens et d'un pôle domaine. L'agent recruté aura pour mission de mettre en œuvre des opérations d'aménagements et de génie civil terrestres et marins sur les différents secteurs géographiques du Parc national de Port-Cros. Il travaillera en transversalité avec les autres agents du service et, plus largement, les autres services du Parc national et les secteurs géographiques.

Principales missions

La personne recrutée sera sous l'autorité de la cheffe du service Territoires durables :

- La mission principale est une mission de conduite d'opération de gestion, d'aménagement et de génie civil sur le domaine terrestre et maritime du Parc national de Port-Cros. Les domaines porteront notamment sur la signalétique, les travaux sur pistes, sentiers, divers réseaux, ouvrages tels que pont, passerelle, caniveau, bassin, puits, études géotechniques, interventions contre l'érosion, entretien des équipements maritimes existants, création ou maintenance d'infrastructures maritimes, sites de mouillage (ZMEL), de plongée, quai, pontons, balisages, etc.)

Le/la technicien interviendra à différents niveaux des opérations d'aménagement et de génie civil notamment :

- la définition du besoin d'aménagement et de génie civil et la planification ;
- le pilotage des opérations comprenant la transversalité entre les services en interne, la coordination entre les services extérieurs, instructeurs, acteurs locaux, prestataires et entreprises ;
- la rédaction des cahiers des charges techniques d'études et de travaux
- le suivi juridique, financier et administratif ;
- le suivi technique du dossier et des travaux ;
- l'instruction des avis et des autorisations de travaux en cœur de Parc national.
- Les dossiers de demande de subventions

Le/la technicien recruté (e) justifiera d'une expérience significative dans les domaines de l'aménagement et du génie civil en général, du pilotage de projets et, de préférence, au sein d'espaces naturels.

Les missions pourront évoluer selon les besoins du service et de l'établissement (notamment l'instruction des dossiers de travaux en cœur de parc).

Qualifications requises :

- Expérience dans le domaine de la conduite de projets
- Expérience dans l'accompagnement de partenaires
- Connaissances générales en aménagement et génie civil
- Connaissances générales en urbanisme souhaitées
- Connaissances dans les domaines de milieux naturels, paysage, travaux publics
- Connaissances en matière d'environnement
- Connaissance de l'administration et de la commande publique souhaitée
- Expériences souhaitées dans des fonctions similaires
- Maîtrise des outils bureautiques, en particulier Word et Excel

Profil souhaité :

- méthode, rigueur, dynamisme ;
- qualités rédactionnelles ;
- esprit de synthèse et d'organisation ;
- goût pour le travail en équipe, transversalité.

Modalités de recrutement :

Les candidatures sont à adresser (CV et lettre de motivation accompagnés du dernier arrêté d'élévation d'échelon) et les trois derniers comptes rendus d'évaluation à : pole-RH@portcros-parcnational.fr en précisant dans l'objet : « technicien Infrastructures d'accueil terrestres et maritimes »

Date limite de candidature :

Les candidatures sont à adresser jusqu'au 16 mai 2025.

Le choix définitif interviendra après une séance d'audition des candidats présélectionnés.

Les auditions des candidats sélectionnés auront lieu début juin.

La prise de poste est prévue le 1er septembre 2025.

Contacts :

- Mme Laurence Bonnamy, responsable du service : 06 74 78 69 24
- Mme Aurélia Goffe, responsable du pôle ressources humaines : 04 94 12 89 05